

XXXXXX, le XX/XX 2016

La section SNES-FSU du collège XXXXXXXXXXXXX

A

M. le Principal

Objet : Établissement de la liste des membres du jury en vue de l'épreuve d'histoire des arts du Diplôme National du Brevet

Monsieur le Principal,

Comme vous le savez, l'histoire des arts est évaluée dans le cadre du diplôme national du brevet sous la forme d'un oral (cf. arrêté du 9 juillet 2009 publié au J.O. n° 170 du 25 juillet 2009 et au B.O. du 27 août 2009), présenté « en établissement ».

La note de cadrage du 23 décembre 2011 rappelle ainsi que c'est le Conseil d'Administration de l'EPLÉ qui fixe la date unique d'organisation de cet oral, en vue de la convocation des candidats, mais aussi de celles des personnels dont le chef de centre d'examen établit la liste.

Par souci d'organisation personnelle de chacun des collègues concernés, nous vous saurions gré de bien vouloir établir des convocation nominatives, et le cas échéant un ordre de mission, certains d'entre-eux étant pressentis pour participer au jury en dehors de leur emploi du temps habituel, et/ou parfois en dépassement important à de leur maximum de service d'enseignement défini de façon hebdomadaire (décret statutaire du 20 août 2014, circulaire d'application du 29 avril 2015).

Par conséquent, nous souhaiterions connaître les modalités de rémunération des heures accomplies en dépassement des maxima de service, qui selon nous devraient relever du paiement de HSE, pour les collègues pressentis qui seraient finalement convoqués.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, monsieur le Principal, nos salutations respectueuses.

Pour la section SNES-FSU du collège XXXXXX